

Edito

Pourquoi un journal maintenant ?

Vous avez été très nombreux à nous demander pour quelle raison notre journal d'information n'a pas été distribué après le Conseil municipal du 28 mai 2009.

Lors du dernier conseil, M. le Maire avait annoncé un Conseil extraordinaire le 11 juin 2009, avec pour ordre du jour unique « Le contrat d'association » qui s'est transformé en « convention de forfait communal » entre l'état et l'école privée Saint-Joseph représentée par l'OGEC.

Nous attendions le Conseil du 11 juin pour faire paraître notre journal. Comme souvent, les dates données en fin de Conseil n'ont pas été respectées.

Mise au point...

Ci-dessous un extrait de notre texte à paraître dans le bulletin municipal « Notre ville ».

« ... Nous y analysons les décisions prises par la municipalité, nous en faisons la critique et nous nous y opposons éventuellement. C'est le droit et nous dirions même le devoir de tout élu de l'opposition.

Mais nous réfutons l'allégation selon laquelle nous nous opposerions à tout ! Il suffit d'observer les résultats des votes qui sont souvent obtenus à l'unanimité en Conseil Municipal, ce qui représente près de 80%.

*Tout élu de bonne foi sait que, dans le cadre plus discret des commissions, nous contribuons par nos **réflexions**, nos **propositions** et nos **actions** à œuvrer pour Mésanger et ses habitants.*

*De même, tout lecteur de nos écrits a pu constater que si vives que soient nos critiques, jamais **elles ne s'adressent aux personnes**, dans la sphère privée de leur vie. Cela, nous nous **Pinterdisons** car ce serait contraire à nos principes éthiques et aux engagements que nous avons pris devant nos électeurs. »*

Les élus MCS.

Heureusement qu'on est venu !!!

Passation de pouvoir :

Avons-nous assisté, lors du Conseil municipal, au passage de témoin entre Frédéric Richter et Mamadou Gueye ?

En effet, sur instruction de M. le Maire, c'est M. Gueye qui a présenté au conseil certains dossiers.

Il nous semblait que le recrutement du Directeur Général des Services (DGS) n'était pas terminé, nous avons du manquer un épisode.

Dans le cas contraire, si le nouveau DGS est recruté, nous souhaitons la bienvenue à M. Mamadou Gueye.

M. le Maire nous l'annoncera peut-être le 28 juillet.

On aurait pu rater ça !!!

Décryptage de la séance du conseil municipal

Jamais 2 sans 3 ?

Lors de la séance du 28 mai 2009, M. le Maire a demandé au conseil municipal de se prononcer sur le forfait communal relatif au financement de l'Ecole St Joseph.

Les élus MCS ont alors rappelé les dispositions légales en la matière, notamment de communiquer les justificatifs du coût moyen et différencié d'un élève des écoles publiques élémentaires et maternelles (référence de la participation obligatoire des communes). Le forfait par élève de l'enseignement privé sous contrat ne peut dépasser le coût moyen d'un élève de l'enseignement public.

A défaut d'une telle communication, il était impossible pour les élus de se prononcer sur le forfait communal. Monsieur le Maire annonça alors que ce point serait vu au prochain conseil municipal qui devait avoir lieu sous 15 jours. Ce conseil s'est en fait déroulé le 29 juin dernier.

Les élus MCS ont du de nouveau rappeler la procédure, à savoir qu'un avis sur le financement de l'école maternelle devait au préalable être émis par le conseil (seul le financement des écoles élémentaires privées sous contrat étant obligatoire) puis dans un second temps un avis sur le contrat d'association signé entre l'OGEC, la direction de l'école, le représentant de l'Etat (en l'occurrence le Préfet) et enfin après ces deux étapes est soumis à approbation le forfait communal.

Monsieur le Maire et Madame l'adjointe aux finances ont énoncé être **dans l'incapacité de produire** un coût moyen d'un enfant de l'école publique différencié entre maternelle et élémentaire, ceci au vu de la gestion communale passée.

Par ailleurs, alors que la procédure n'était pas respectée, le vote a été demandé : 3 abstentions, 1 contre, 22 Voix pour.

Nous espérons que cette imprudence voire ce vice de procédure ne devra pas demander un nouveau passage en conseil municipal. Rien n'est moins sûr, **Monsieur le Préfet se prononcera.**

Pour plus d'informations sur le déroulement de la séance, rendez-vous sur notre site : www.elusmcs.com

Vos Questions

Si j'ai un litige avec la mairie, que pouvez-vous faire pour moi ?

Selon le problème et sa complexité, nous pouvons rechercher dans les règlements et les textes de loi si vous êtes dans votre droit, et si cela est le cas, nous faisons un courrier à la mairie afin d'appuyer votre demande.

Il faut savoir que ces démarches peuvent demander un certain temps et leur aboutissement est fonction du bon vouloir de la mairie.

Pourquoi la fête de la Musique n'a pas lieu Allée des Chênes ?

C'est une très bonne question. La décision a été prise par la commission culturelle. Mais il serait intéressant de connaître l'avis des mésangéens. Nous proposons que notre site soit le lieu de votre expression.

Etes-vous pour le maintien au Phénix ou pour le retour à l'Allée des Chênes ou un autre lieu ?

N'hésitez pas à vous exprimer, nous relayerons vos avis par l'intermédiaire de notre élue à la commission culturelle.

Un autre sujet participatif, les bureaux de vote au Phénix qui obligent toute la population à prendre un véhicule.

Etes-vous favorable ou un lieu différent vous semble plus approprié ?

Votre avis compte. M. le Maire ne pourra pas l'ignorer.

Seuls les commentaires autorisés seront publiés. Précisez-le.

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Vous avez le droit d'y assister.

Prochain conseil le **28 juillet 2009**.

Consulter notre site pour l'ordre du jour.

Directeur de la publication : Françoise Marais
Edité par Espace repro - 37, rue du Pré gauchet
44000 NANTES - 02 51 720 720
Dépôt légal : juillet 2009
N° ISSN : en cours

Infos Générales

Une Autorisation dangereuse....

Le point 6 des délibérations du dernier conseil municipal portait sur « une autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux donnée au comptable public ». Ainsi le maire pourrait donner au receveur une autorisation permanente de poursuite pour défaut de paiement.

Les élus MCS se sont préoccupés des risques de dérapage liés à cette autorisation particulièrement en cette période où tant de gens peuvent être victimes « d'accidents de la vie ».

Ils ont interpellé le maire qui a apporté quelques précisions :

- Les poursuites ne peuvent concerner que les prélèvements automatiques et pour des sommes supérieures à 30 €
- M. le maire s'est engagé à faire étudier les dossiers par le CCAS préalablement à toute poursuite ce qui ne manque pas de nous étonner et nous paraît peu compatible avec « une autorisation de poursuite permanente ».

Nous serons attentifs aux engagements oraux du maire et à leur retranscription dans le procès verbal de la séance. Nous vous engageons à venir nous soumettre tout abus en la matière.

Remise en état de la voirie municipale:

Enfin les travaux vont commencer. Après un plus d'un an de mandat, la municipalité va lancer la réfection des chaussées. Pas de façon massive comme nous le préconisons, mais de façon homéopathique.

Nous maintenons que l'argent mis dans le giratoire de la rue du Talon (300 000 € au budget 2009) serait plus utile pour augmenter le nombre de kilomètres refait. Malheureusement, de nombreux mésangéens devront encore attendre

Réponses à nos courriers :

Nous avons enfin reçu réponses à deux de nos courriers en date du 8 juin. Il n'aura fallu que 3 semaines à M. le Maire pour nous répondre. Nous ne ferons aucun commentaire sur la date de réception, le samedi 27 juin, ce qui nous prive du droit de répondre avant le conseil du 29 juin. Nous sommes persuadés que cela n'est qu'un simple hasard et pas une volonté délibérée d'empêcher les Elus MCS de s'exprimer.

Vous retrouverez les courriers et les réponses sur notre site :

www.elusmcs.com.

Nous rencontrer

Nos permanences :

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 10h00 à 12h00, ou sur rendez-vous.

Pas de permanence en août.

Nos coordonnées

Les élus MCS

Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) – rue de la Chapellainerie
44522 MESANGER

Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr – site : www.elusmcs.com